



LETTRE AUX APICULTEURS BRETONS N°24

Avril 2016

L'Edito

En ce début d'année 2016, je vous confirme mon engagement en tant que Président de la Commission Apiculture du GIE Elevages / ADA Bretagne. Ces trois premières années n'ont pas été des plus simples au vue de la complexité de la filière apicole. J'en ai découvert des aspects qui m'étaient jusque-là inconnus. A l'issue de ce premier mandat, ma volonté de poursuivre mon engagement face aux enjeux actuels, auxquels les apiculteurs sont confrontés, s'en trouve renforcée et c'est pourquoi j'ai souhaité, avec l'appui des membres de la Commission Apiculture, renouveler mon mandat de Président pour trois ans.

Les problèmes actuels de notre filière sont nombreux et il faut travailler ensemble pour améliorer notre situation. Le vote des députés de l'Assemblée Nationale sur l'interdiction des néonicotinoïdes pour septembre 2018 n'est pas suffisant mais laisse apparaître une prise en compte de plus en plus forte de nos pertes de cheptels et de l'affaiblissement de nos colonies. Il m'est difficilement possible (tout comme vous je suppose) de considérer ces « décisions » suffisantes et enthousiasmantes mais cela va dans le bon sens, même si trop lentement par rapport à nos cris d'alarme. C'est en continuant à mobiliser et sensibiliser le monde agricole que nous avancerons. C'est une de nos principales missions au sein du GIE Elevages / ADA Bretagne.

L'impact des produits phytosanitaires sur nos colonies ne doit pas nous faire oublier d'autres problèmes comme la pression importante de varroa, la crainte de l'installation d'*Aethina tumida* dans notre pays, la pression exercée par le frelon asiatique ainsi que les maladies de nos cheptels. Autant de facteurs affaiblissant nos colonies et impactant nos récoltes.

La recherche de nouveaux moyens de lutte (physiques ou chimiques) contre varroa continue. D'autres actions sont également possibles pour limiter son impact sur nos colonies et améliorer nos cheptels : la sélection d'abeilles locales adaptées à notre environnement. C'est tout le travail du groupe Elevage depuis 2006. Cette année, un réseau de testage sera mis en place pour évaluer la qualité des lignées du groupe pour à plus long terme, permettre leur diffusion. La sélection est un travail d'acharné mais tellement formateur pour nos pratiques d'élevage que je vous invite (débutant ou converti) à nous rejoindre pour améliorer ensemble nos cheptels.

Au-delà de ces défis que nous devons relever, je vous souhaite à tous une bonne année apicole 2016.

Christian TYGREAT
Président de la Commission Apiculture

Actualités nationales

Actualités ADA France

Site internet ADA France

ADAFrance, la Fédération nationale du réseau de développement apicole s'est dotée cette année d'un tout nouveau site internet. Celui-ci est accessible à l'adresse suivante www.adafrance.org. Vous y trouverez de nombreuses informations et actualités sur la filière apicole française. De nombreux documents et outils y sont également recensés... Bonne visite.

ADA France infos

La [newsletter ADA France infos n°3 de janvier 2016](#) est consultable.

Actualités ITSAP-Institut de l'abeille

Le compte rendu d'activités 2014-2015 de l'ITSAP-Institut de l'abeille est consultable en cliquant sur les liens suivants :

[Compte rendu 2014-2015 / Partie 1](#)

[Compte rendu 2014-2015 / Partie 2](#)

Aethina tumida : le point au 7 avril 2016



Sur les nouvelles cartes diffusées par le LNR italien, 35 ruchers ont été inspectés en Calabre et 60 en Sicile. A la date du 7 avril 2016, tous les ruchers inspectés étaient négatifs pour la détection d'Aethina tumida. Aucun petit coléoptère des ruches n'a été détecté dans les nucléi sentinelle non plus.

Pour plus d'informations : [Situation Aethina tumida – Plateforme ESA](#)

Actualités régionales

Election du Président et du Vice-Président de la Commission Apiculture du GIE Elevages / ADA Bretagne

Lors de la dernière réunion de la Commission Apiculture du GIE Elevages / ADA Bretagne du 21 mars 2016, des élections du Président et du Vice-Président ont été organisées. Ces élections ont lieu tous les 3 ans. Le Président et le Vice-Président sont élus pour un mandat renouvelable une fois.

A l'issue de cette Commission Apiculture, à l'unanimité, Christian TYGREAT, Président, et Joël CATHERINE, Vice-Président, ont tous deux été réélus pour un second mandat de 3 ans.

PCA EA, reconduction du dispositif 411b

Le prochain appel à projets concernant le dispositif de soutien à la Modernisation des bâtiments et équipements associés des exploitations agricoles (dispositif 411b) devrait être ouvert du 6 juin 2016 au 6 septembre 2016. Dès que les dates seront confirmées et les documents validés, nous vous en informerons.

Voici, pour rappel, les informations concernant ce dispositif :

Plafonds des dépenses éligibles

Plancher d'accès minimum de dépenses éligibles	15 000 €
Plafond maximum pris en compte pour un exploitant individuel ou société autre que GAEC	120 000 €
Plafond maximum pour un GAEC à 2 associés	170 000 €
Plafond maximum pour un GAEC à 3 associés et plus	200 000 €

Les taux d'aide

La filière apicole étant une filière à enjeu de pérennité, elle bénéficie d'une bonification en ce qui concerne le taux d'aide accordé au porteur de projet. Ce taux d'aide est de 35 % minimum (contre 25 % pour les autres filières).

Taux d'aide de base	35 %
Taux d'aide Jeune Agriculteur (JA)	45 %
Taux d'aide de base pour un projet sur une île	45 %
Taux d'aide Jeune Agriculteur (JA) pour un projet sur une île	55 %

Les investissements éligibles

Les investissements doivent porter sur la construction, la rénovation, l'adaptation des bâtiments et l'acquisition de matériels et d'équipements.

- Les bâtiments et équipements pour l'extraction, la préparation et le stockage des produits de la ruche (miellerie, extracteur, conditionneur, stockage du miel, du pollen...)
- Les bâtiments et équipements pour l'élevage du cheptel apicole (locaux pour l'insémination, pour le stockage du matériel d'élevage (ruches, cadres, hausses...), pour l'entretien du matériel apicole...)

Les investissements concernant les bâtiments et équipements pour la transformation des produits de la ruche ainsi que ceux pour l'accueil du public et la vente de produits de la ruche ne sont pas éligibles sur ce dispositif mais sur le dispositif 422 ci-dessous.

Attention : il ne faut démarrer aucuns travaux relatifs au projet, ne signer aucune commande ou devis et ne verser aucun acompte avant l'obtention de l'accusé de réception du dossier complet (**guichet unique et service instructeur : DDTM de votre département**).

PCA EA, reconduction du dispositif 422

Le prochain appel à projets concernant le soutien aux investissements dans la transformation, la commercialisation et / ou le développement de produits agricoles en exploitation agricole (dispositif 422) devrait être ouvert du 6 juin 2016 au 6 septembre 2016. Dès que les dates seront confirmées et les documents validés, nous vous en informerons.

Voici, pour rappel, les informations concernant ce dispositif :

Plafonds des dépenses éligibles

Plancher d'accès minimum de dépenses éligibles	50 000 €
Plafond maximum	200 000 €
Plafond maximum pour un projet sur une île	400 000 €

Les taux d'aide

La filière apicole étant une filière à enjeu de pérennité, elle bénéficie d'une bonification en ce qui concerne le taux d'aide accordée au porteur de projet. Ce taux d'aide est de 35 % minimum (contre 25 % pour les autres filières).

Taux d'aide de base	25 %
Taux d'aide Jeune Agriculteur (JA)	35 %
Taux d'aide de base pour un projet sur une île	35 %
Taux d'aide Jeune Agriculteur (JA) pour un projet sur une île	45 %

Les investissements éligibles

Les investissements doivent porter sur la construction, la rénovation, l'adaptation des bâtiments et l'acquisition de matériels et d'équipements.

- Les bâtiments et équipements pour la transformation des produits de la ruche (fabrication de pain d'épices, de bonbons...)
- Les bâtiments et équipements pour l'accueil du public et la vente de produits de la ruche (vente sur l'exploitation...)

Attention : il ne faut démarrer aucuns travaux relatifs au projet, ne signer aucune commande ou devis et ne verser aucun acompte avant l'obtention de l'accusé de réception du dossier complet (**guichet unique et service instructeur : Service agriculture et agroalimentaire de la Région Bretagne**).

MAEC Apiculture 2016

La procédure d'engagement pour la MAEC Apiculture est ouverte pour l'année 2016. Vous avez jusqu'au 17 mai 2016 pour renouveler votre engagement ou pour y souscrire pour la première fois.

Pour renouveler votre engagement, la télédéclaration des ruches est ouverte sur [TELEPAC](#).

Pour les apiculteurs souhaitant s'engager pour la première fois, il vous faut obtenir un numéro de Pacage auprès de la DDTM de votre département. Pour connaître la marche à suivre, vous pouvez consulter [cette notice](#).

Pour rappel, voici les [modalités d'engagement pour la MAEC Apiculture](#).

Groupe Elevage

Le groupe Elevage du GIE Elevages / ADA Bretagne continue ses actions sur 2016. Cette année sera consacrée à la mise en place d'un réseau de testage des lignées du groupe. Ce testage sera effectif en 2017. Pour cela, les apiculteurs testeurs volontaires doivent se faire connaître rapidement auprès de l'animateur du GIE Elevages / ADA Bretagne et prendre connaissance des [modalités de participation à ce réseau de testage](#).

Cette année, une session de fécondations dirigées sera ouverte à tous. Les modalités ainsi que le tarif par reine envoyés sur site sont disponibles dans ce [document](#).

Le [planning de l'ensemble des opérations 2016](#) est également disponible.

La recherche de nouvelles lignées est également importante pour améliorer vos cheptels. Pour cela, des tests hygiéniques à l'azote liquide et des comptages de varroas phorétiques sont organisés. L'animateur du GIE Elevages / ADA Bretagne se déplacera chez vous pour les réaliser avec vous. Pour cela, merci de contacter l'animateur du GIE Elevages / ADA Bretagne par mail (remi.pade@bretagne.chambagri.fr) ou par téléphone (02 23 48 27 42 ou 07 85 35 20 82) pour prévoir un rendez-vous et tester ensemble des colonies que vous trouvez intéressantes.

La mise en place de toutes ces actions du groupe montre l'importance du travail collectif pour la recherche de lignées de qualité, gage d'amélioration de vos cheptels. N'hésitez plus et joignez-vous au groupe.

Enquête nationale sur les pertes hivernales 2015-2016

L'ITSAP-Institut de l'abeille renouvelle l'enquête sur les pertes hivernales de cheptel du réseau Coloss pour 2016. Cette année, le questionnaire sur les pertes hivernales est disponible jusqu'au 31 mai 2016 (clôture de l'enquête repoussée) pour tous les apiculteurs français qui souhaitent y répondre.

En 2015, l'enquête a permis de recueillir 463 réponses concernant 39 148 colonies, en net recul par rapport à l'enquête 2014 quand 698 réponses concernant 83 818 colonies avaient été reçues. Ainsi le nombre de colonies considérées par l'enquête a été très fortement réduit entre 2014 et 2015, ce qui affaiblit le résultat obtenu en matière de représentativité. Il est indispensable d'améliorer la participation des apiculteurs à cette enquête. Cette enquête vous donne un indicateur pour vous permettre de situer votre niveau de pertes par rapport à l'ensemble des apiculteurs répondants.

Vous disposez de deux modalités pour y répondre :

- Sur internet directement : [Enquête européenne sur les pertes hivernales de cheptel 2015-2016](#)
- En retournant le [questionnaire papier](#) à l'adresse ci-dessous :

Julien Vallon
ITSAP-Institut de l'abeille - UMT PrADE
INRA Domaine Saint Paul - Site Agroparc
228 route de l'Aérodrome
CS 40509
84914 AVIGNON Cedex 9

Enquête production de miel breton 2015

Au total, 25 apiculteurs bretons ont répondu à l'enquête sur la production de miel breton 2015.

Pour obtenir des données fiables, seuls les répondants identiques entre 2014 et 2015 ont été retenus. Ceci nous permet de dresser un bilan de la saison 2015, comparé à celui de l'année 2014.

	2015	2014	Différence 2015-2014
Nombre de réponses	9	9	0
Nombre de colonies mises en hivernage fin année N-1	2433	2062	371
Nombre de colonies en bon état au printemps N	2080	1718	362
Taux de pertes hivernales	14.5%	16.7%	-2.2%
Nombre de colonies mises en hivernage fin année N	2623	2433	190
Quantité totale de miel produit en Bretagne au printemps année N (kg)	7409	6260	1149
Production moyenne au printemps (kg / ruche hivernée année N-1)	3.05	3.04	0.01
Production moyenne au printemps (kg / ruche en bon état année N)	3.56	3.64	-0.08
Production moyenne au printemps (kg / ruche hivernée année N)	2.82	2.57	0.25
Quantité totale de miel produit en Bretagne à l'été année N (kg)	37887	22935	14952
Production moyenne à l'été (kg / ruche hivernée année N-1)	15.57	11.12	4.45
Production moyenne à l'été (kg / ruche en bon état année N)	18.21	13.35	4.87
Production moyenne à l'été (kg / ruche hivernée année N)	14.44	9.43	5.02
Pourcentage d'apiculteurs transhumants	11.1%	11.1%	0%
Quantité totale de miel produit en transhumance année N(kg)	1340	860	480
Nombre de colonies engagées dans la transhumance année N	120	79	41
Production moyenne en transhumance année N (kg / ruche)	11.17	10.89	0.28
Quantité totale de miel produit par les apiculteurs répondants année N (kg)	46636	30055	16581
Production moyenne totale (kg / ruche hivernée année N-1)	19.17	14.58	4.59
Production moyenne totale (kg / ruche en bon état année N)	22.42	17.49	4.93
Production moyenne totale (kg / ruche hivernée année N)	17.78	12.35	5.43

On remarque que la production de miel breton en 2015 a été meilleure qu'en 2014 (en moyenne, + 5.43 kg de miel produit par ruche hivernée).

Projet Sarrasin de Pays



Vous pouvez consulter le [document de synthèse de l'analyse des miellées de sarrasin 2014 et 2015](#).

Vous pouvez également consulter le [document de synthèse du projet Sarrasin de Pays](#).

Groupement d'achat régional des apiculteurs

La première commande du Groupement d'achat régional des apiculteurs a été réalisée en ce début d'année 2016. Le développement de ce groupement va se poursuivre et s'améliorer pour mieux répondre à vos demandes et être plus réactif.

Un questionnaire de satisfaction sera envoyé aux premiers participants afin de recueillir leurs avis sur cette première commande.

Réseau sentinelle Varroa

Dans le cadre de son Plan Collectif de Lutte contre le varroa 2015-2016, la section apicole de GDS Bretagne a mis en place un réseau sentinelle varroa. Ce réseau rassemble des apiculteurs bretons réalisant des comptages de varroas (comptages de chutes naturelles et de varroas phorétiques) pour estimer le niveau d'infestation des colonies. Ainsi, au mois de mars, 13 détenteurs ont réalisé ces comptages sur 5 ruches minimum de leur rucher, représentant au total 70 ruches testées. L'ensemble des résultats sont disponibles sur [la newsletter de la section apicole de GDS Bretagne n°1](#).



Contact :
Rémi PADE
Tél : 02 23 48 27 42 / Fax : 02 23 48 29 01
E-mail : remi.pade@bretagne.chambaari.fr

Actions soutenues par :



Rue Maurice Le Lannou
CS 64240 – 35042 RENNES Cedex
www.gie-elevages-bretagne.fr